

galiser l'étiquette unioniste serait légaliser le "boycottage".

Le comité s'est contenté de prendre exception à certaines clauses de la loi tendant à créer des organisations industrielles et des sociétés coopératives parmi les agriculteurs et les ouvriers. Cette loi avait pour parrain M. F. D. Monk, député. Etant donnés les succès remportés en Belgique, en Suisse et en Ecosse, par ces sociétés, il est à prévoir que bientôt elles existeront au Canada.

Il est à souhaiter que le gouvernement se rende à notre demande en établissant le jour d'actions de grâces, un lundi, afin de ne pas couper la semaine commerciale par un jour de chômage.

Des retards dans la transmission de télégrammes ayant causé de lourdes pertes, le comité a fait amender la loi et désormais les compagnies de télégraphe seront sous la juridiction de la commission des chemins de fer qui avisera à l'efficacité des services.

Une législation spéciale a été adoptée pour prévenir les fraudes et les punir quand elles sont découvertes.

Les banques feraient acte de patriotisme en gardant ici leurs capitaux au lieu de les placer sur le marché de New York, car parfois les rentrées sont difficiles ou tardent trop et le pays en souffre. D'ici à deux ans il faudra certainement réformer la loi concernant les banques.

L'Association reconnaissant qu'il faut absolument protéger l'ouvrier contre les accidents, a soumis, à la commission chargée d'étudier ce projet à la législature de Québec, un plan raisonnable et pratique.

L'Association s'indigne à bon droit contre le travail des enfants à l'usine et toute législation aidant à le rendre au possible reçoit de cette association le plus grand encouragement. Dans presque tous les cas ce sont les parents et non l'employeur qui sont responsables.

La nouvelle loi électorale d'Ontario fait perdre de 10 à 16 pour cent du travail productif à tout manufacturier le jour d'élection, car elle stipule que tout ouvrier voteur, peut s'absenter de son travail à 2 heures, sans préjudice à son salaire.

Il faudrait rétablir l'ancien procédé ou bien tenir les bureaux de votation, ouverts jusqu'à 8 heures du soir.

Assurances.—Le rapport du comité sur les assurances fut adopté en bloc par l'unanimité. Ce rapport est une documentation fort exacte sur les pertes causées par le feu et les moyens à prendre pour prévenir les désastres. Le comité encourage fort les méthodes du système mutuel.

Bureau britannique.—Le comité regrette par le menu les causes qui ont amené la fermeture du bureau de l'Association en Angleterre. Son inefficacité à rendre les services qu'on en attendait est la principale cause et, devant le nombre

considérable des plaintes, il a fallu le fermer.

Ce rapport mit fin aux travaux de l'après-midi.

Réception

La grande salle du musée Peter Redpath, à l'Université McGill, avait été superbement décorée et illuminée, le soir, pour y recevoir les membres de l'Association des Manufacturiers Canadiens.

M. le principal Peterson a souhaité la bienvenue aux distingués visiteurs, qui étaient au nombre d'environ deux cents. La plupart des manufacturiers étaient accompagnés de leurs femmes.

M. Peterson a félicité l'Association du succès de sa convention, succès qui continuera certainement dans les années à venir.

M. le principal a fait un rapprochement entre le professeur et le financier ou le manufacturier. Il faut déployer beaucoup d'habileté, dans les finances, pour maintenir une institution comme le McGill.

L'idée que les universités sont séparées du monde pratique est malheureusement trop répandue. Cependant, c'est dans les universités que les jeunes gens se préparent pour la lutte de la vie, et l'on devrait suivre l'exemple des manufacturiers qui rapprochent les hommes d'affaires et ceux qui se destinent à les joindre dans les affaires.

Le nombre des étudiants qui entrent dans la carrière industrielle et commerciale augmente beaucoup. Grâce à nos écoles techniques, nous pouvons aujourd'hui dans la province de Québec, faire notre marque parmi les nations commerciales. Il nous reste encore cependant beaucoup à faire de ce côté.

M. l'échevin Geo. Sadler, président de la section de Montréal, a souhaité la bienvenue aux délégués, au nom de ses collègues et de la ville.

Comme échevin de Montréal, il est heureux de l'occasion qui lui est offerte de montrer aux citoyens des autres villes les progrès énormes accomplis par Montréal, depuis quelques années, dans toutes les branches du commerce et de l'industrie.

M. Hobson, de Hamilton, le président de la section d'Ontario, a félicité la section de Montréal, de cette magnifique réception.

D'après lui, le succès de la convention de Montréal surpasse tous les congrès tenus dans les autres villes.

Il a félicité les manufacturiers des progrès accomplis dans la métropole du Canada.

Parlant des écoles techniques, M. Hobson a dit qu'il espérait voir bientôt ces écoles répandues dans toutes les villes canadiennes.

Après les discours, M. l'échevin Sadler invita les visiteurs à passer dans une autre salle, où des rafraîchissements furent servis.

De l'aveu de tous, la réception au McGill a été l'une des plus belles qu'on ait jamais vues à cette université.

L'avenue et les parterres de l'université étaient brillamment illuminés. L'égide d'honneur avait été fournie par les autorités municipales.

Aux sons d'une musique entraînante les invités pénétrèrent dans la salle du musée, où un magnifique programme musical fut exécuté.

Sous la direction de M. C. Riebling un orchestre puissant a fait entendre d'excellents morceaux.

M. Joseph Saucier, le chanteur bien connu, a rendu avec art plusieurs morceaux des grands maîtres. Il eut les honneurs du rappel. Il en fut de même de Mlle Clémentine Varney.

(Suite à la page 37)

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture ; mais si le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père ou la mère, au cas où le père serait mort ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de la résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.